

*Interpellation présentée par le député:
M. Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 19 février 2009
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Au sujet de la campagne : Dieu n'existe probablement pas, cesse de t'en faire, profite de la vie!

L'association des libres penseurs (ASLP) se propose de lancer une campagne d'affichage avec le slogan « Dieu n'existe probablement pas, cesse de t'en faire, profite de la vie! ». Interrogé sur l'opportunité d'accepter un tel affichage sur les véhicules des TPG, son directeur, bien qu'aucune demande lui ai été adressée, indique : « nos clauses déontologiques sur les publicités confessionnelles nous pousseraient à refuser, car le slogan peut heurter la sensibilité des passagers et du public. »¹.

Considérant :

Que pour cette régie publique, d'un Etat laïc, les campagnes sur leurs bus de l'Eglise catholique incitant à payer l'impôt ecclésiastique ne sont pas de nature à choquer !

Que pour cette même régie, les nombreux affichages incitant à consommer des produits sans aucun critère quand respect de l'environnement de la santé des citoyens, ne pose aucun problème quand à la déontologie et notamment à sa neutralité économique en tant que service public.

¹ Voir édition du journal le Courrier du 19 février 2009

Que selon Mme Hana Sultan Warnier, secrétaire adjointe au département des institutions, le domaine public pourrait s'y prêter, car pour interdire une affiche, elle doit être contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public et aux lois. Or, si ce slogan peut choquer des croyants, il n'en reste pas une opinion aux yeux du citoyen moyen et ne devrait pas être interdite.² »

Que les églises n'ont pas le monopole de la vérité universelle.

Est-il acceptable, du point de vue démocratique, qu'en égard au principe de l'égalité de traitement, des principes de laïcité, une régie public s'arroge le droit d'interdire l'affichage sans que cela repose sur base juridique ?

² Voir édition du journal le Courrier du 19 février 2009